



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ LUPEROX DC40P SP2 E

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LUPEROX DC40P SP2 E

Numéro du produit 64546

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Applications industrielles diverses Reaction Initiator Rheology Modifier Polymerisation Initiator

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd Internationale 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
Belgium  
+32 (0)2 525 05 11  
+32 (0)2 520 17 51  
SDS.EMEA@univarsolutions.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 64546

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Sol. 1 - H228 Org. Perox. G

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Repr. 1B - H360D

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

## LUPEROX DC40P SP2 E

<b>Mentions de danger</b>	H228 Matière solide inflammable. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H360D Peut nuire au fœtus. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>Contient</b>	PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE), 4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### **3.2. Mélanges**

<b>PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE)</b> <span style="float: right;"><b>30-60%</b></span>		
Numéro CAS: 80-43-3	Numéro CE: 201-279-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119541688-27-XXXX
Estimation de la toxicité aiguë (orale) :4100 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) :> 2000 mg/kg		
<b>Classification</b> Org. Perox. F - H242 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Repr. 1B - H360D Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>		
Numéro CAS: 2226-96-2		
Numéro CE: 218-760-9		
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318 STOT RE 2 - H373		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

## LUPEROX DC40P SP2 E

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer le nez et la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Hydrocarbures. Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.
--	---

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## LUPEROX DC40P SP2 E

**Méthodes de nettoyage** Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Prévoir une ventilation suffisante.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Stocker à une température ne dépassant pas 30°C. Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants. Acides. Bases. Amines. Soufre. Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier inoxydable. Matériaux inappropriés pour conteneurs: Cuivre. Verre.

**Classe de stockage** Stockage de solides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### 4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): NUI 4 mg/m<sup>3</sup> poussière respirable

#### PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE) (CAS: 80-43-3)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.8 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.6 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.4 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.4 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.4 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	- eau douce; 0.00234 mg/l - eau de mer; 0.00023 mg/l - Sédiments (eau douce); 2.24 mg/kg - Sol; 0.447 mg/kg - Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l

#### 4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL (CAS: 2226-96-2)

## LUPEROX DC40P SP2 E

### Commentaires sur les composants

Particule nuisible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

#### Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Polychlorure de vinyle (PVC) Néoprène. Caoutchouc nitrile. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Porter un vêtement de protection anti-statique, s'il y a un risque d'inflammation par électricité statique.

#### Mesures d'hygiène

Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide Poudre.
Couleur	Blanc.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point de congélation	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.



## LUPEROX DC40P SP2 E

**Possibilité de réactions dangereuses** Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Bases. Amines.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Conserver à une température ne dépassant pas 30°C.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Oxydants. Acides. Bases. Amines. Soufre.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Hydrocarbures. Oxydes de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 12.195,12

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Pas d'information disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Peut nuire au fœtus.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Inhalation

Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.

#### Ingestion

Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

## LUPEROX DC40P SP2 E

**Contact cutané** Provoque une irritation cutanée.

**Contact oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE)

##### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> 4100 mg/kg, Orale, Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> >2000 mg/kg, Cutanée, Rat

##### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Indéterminé.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Provoque une irritation cutanée. Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

##### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant. Souris

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Négatif.

##### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

##### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Peut nuire au fœtus.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

##### Danger par aspiration

## LUPEROX DC40P SP2 E

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicocinétique** La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Inhalation** Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Provoque une irritation cutanée.

**Contact oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Dangers chroniques et aigus pour la santé** Peut nuire au fœtus.

### 4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>)** 1.053,0 mg/kg

**Espèces** Rat

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** OECD 404 Légèrement irritant.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Test de Ames: Positive.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Aberration chromosomique: Négatif.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Absence de données.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Absence de données.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

## LUPEROX DC40P SP2 E

Exposition répétée STOT NOAEL 40 mg/kg, Orale, Rat  
rép.

Organes cibles Reins Foie

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Informations écologiques sur les composants

##### PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE)

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Toxique pour les organismes aquatiques.

#### Informations écologiques sur les composants

##### PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE)

**Toxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 0.397 mg/l, Daphnia magna  
OECD 202

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** ErC50, 72 heures: >20 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata  
OECD 201  
NOEC, 72 heures: 8 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata  
OECD 201

**Toxicité aiguë - microorganismes** NOEC, 0.5 heure: >1000 mg/l, Boues activées

##### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 0.177 mg/l, Daphnia magna  
LOEC, 21 jours: 0.247 mg/l, Daphnia magna

##### 4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 545 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)  
OECD 203

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 54 mg/l, Daphnia magna  
OECD 202

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 272 mg/l, Scenedesmus subspicatus  
NOEC, 72 heures: 22 mg/l, Scenedesmus subspicatus  
OECD 201  
OECD 201

##### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 1.5 mg/l, Daphnia magna  
OECD 202

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

## LUPEROX DC40P SP2 E

**Persistence et dégradabilité** Non facilement biodégradable.

### Informations écologiques sur les composants

#### PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE)

**Persistence et dégradabilité** Le produit n'est pas facilement biodégradable.

**Biodégradation** - Dégradation 18 %: 28 jours

#### 4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL

**Persistence et dégradabilité** Le produit n'est pas biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE)

**Potentiel de bioaccumulation** FBC: 137 - 1470, Cyprinus carpio (carpe commune)

**Coefficient de partage** log Pow: 5.6 OECD 107

#### 4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL

**Coefficient de partage** log Pow: ~ 0.55

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Indéterminé.

### Informations écologiques sur les composants

#### PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE)

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

#### 4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL

**Mobilité** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### Informations écologiques sur les composants

#### PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE)

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPYPERIDINOXYL

## LUPEROX DC40P SP2 E

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

### Informations écologiques sur les composants

#### PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE)

**Autres effets néfastes** La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### 4-HYDROXY-2,2,6,6-TETRAMETHYLPIPERIDINOXYL

**Autres effets néfastes** Inconnu.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)** 1325

**N° ONU (IMDG)** 1325

**N° ONU (ICAO)** 1325

**N° ONU (ADN)** 1325

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE))

**Nom d'expédition (IMDG)** SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE))

**Nom d'expédition (ICAO)** FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (CONTAINS BIS(ALPHA,ALPHA-DIMETHYLBENZYL) PEROXIDE)

**Nom d'expédition (ADN)** SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT PEROXYDE DE BIS(A,A-DIMÉTHYLBENZYLE))

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe ADR/RID** 4.1

**Code de classement ADR/RID** F1

**Etiquette ADR/RID** 4.1

## LUPEROX DC40P SP2 E

Classe IMDG 4.1

Classe/division ICAO 4.1

Classe ADN 4.1

### Étiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

Groupe d'emballage (ADN) II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-G

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence 1Z

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 40

Code de restriction en tunnels (E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

## LUPEROX DC40P SP2 E

**Directive Seveso - Maîtrise** 1450 E2  
**des dangers liés aux accidents majeurs**

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### Inventaires

##### **UE (EINECS/ELINCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Canada (DSL/NDSL)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.  
DSL

##### **États-Unis (TSCA)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Australie (AICS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Japon (ENCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Corée (KECI)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Chine (IECSC)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Philippines (PICCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Nouvelle-Zélande (NZIOC)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## LUPEROX DC40P SP2 E

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Flam. Sol. 1 - H228: Méthode par le calcul. Skin Irrit. 2 - H315: Méthode par le calcul. Eye Dam. 1 - H318: Méthode par le calcul. Repr. 1B - H360D: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 2 - H411: Méthode par le calcul.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

### Date de révision

04-11-22

## LUPEROX DC40P SP2 E

<b>Numéro de version</b>	1.000
<b>Numéro de FDS</b>	64546
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H228 Matière solide inflammable. H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H360D Peut nuire au fœtus. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rate) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Signature</b>	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.